



Le risque professionnel dans la certification V2

- la gestion des risques est un domaine incontournable de la V2 qui :
 - Exige une organisation spécifique pour traiter l'ensemble des risques pouvant exister dans un établissement de santé



Le risque professionnel dans la certification V2

- Qu'est qu'un risque
 - 1 situation non souhaitée
 - Ayant des conséquences négatives
 - Résultant de la survenue d'un ou plusieurs évènements
 - Dont l'occurrence est incertaine

(ANAES)



Le risque professionnel dans la certification V2

- La gestion des risques c'est mettre en place un dispositif qui va permettre :
 - D'identifier l'ensemble des risques
 - De les analyser
 - De les hiérarchiser
 - Pour les traiter



Le risque professionnel dans la certification V2

- Identifier les risques (1): deux démarches complémentaires
 - Identifier a priori avant que le risque survienne
 - Identifier a posteriori une fois le risque survenu



Le risque professionnel dans la certification V2

- Identification a priori (2) (critère 14 b du manuel V2)
 - Identifier tous les risques potentiels
 - Liés à la prise en charge
 - Liés à l'exercice professionnel
 - Liés à l'accueil du Public
 - Liés au fonctionnement de l'établissement



Le risque professionnel dans la certification V2

- Identification a posteriori (3) (critère 14 c du manuel V2)
 - Identifier tous les risques avérés
 - Signalement des évènements indésirables
 - Autres dispositifs de connaissance des risques
 - Réclamations et plaintes (pour la prise en charge des patients)
 - Déclaration des AT (pour les professionnels)
 - Vols (pour l'établissement)
 - Liés au fonctionnement de l'établissement



Le risque professionnel dans la certification V2

- Identification a priori des risques professionnels (4)
 - Identifier tous les risques potentiels
 - En recensant tous les risques qui peuvent se produire liés à l'exercice professionnel
 - Dommages corporels et non corporels
 - Ex : maladies professionnelles, exposition à des produits, « burn out », stress mais aussi, selon population prise en charge, actes de violence etc.



Le risque professionnel dans la certification V2

- Identification a posteriori des risques professionnels (5) :
 - Identifier tous les évènements qui se sont produits
 - Bilan CHSCT
 - Déclarations AT,
 - Maladies professionnelles
 - Signalement des évènements indésirables (violence, vols, etc.)
 - ...



Le risque professionnel dans la certification V2

- Analyser les risques et les prioriser (critère 14d) :
 - Selon leur fréquence (F)
 - Potentielle (a priori)
 - Avérée (a posteriori)
 - Selon la gravité de leurs effets (G) :
 - Potentielle (a priori)
 - Avérée (a posteriori)
- $F \times C = \text{Criticité}$
- Le niveau de criticité permet de prioriser et d'établir un programme d'actions



Le risque professionnel dans la certification V2

- Traiter les risques (critère 14d)
 - Identifier les causes de survenue de chaque risque
 - Identifier les mesures :
 - De prévention pour éviter que le risque se (re)produise
 - pour limiter ses effets s'il vient quand même à se produire



Le risque professionnel dans la certification V2

■ Un exemple :

- Le risque AES est identifié comme prioritaire (criticité importante)
- Les causes de la survenue des AES sont recherchées
- Des solutions sont trouvées pour agir sur les causes
 - Prévention (formation, matériel, ...)
 - Limitation (conduite à tenir en cas d'AES)



Le risque professionnel dans la certification V2

- Un document essentiel : le document unique des risques professionnels qui :
 - liste l'ensemble des risques avérés ou potentiels
 - Les mesures prises pour les éviter
 - Dont un bilan doit être dressé
 - Évaluer l'efficacité des mesures prises



Conclusion

- La V2 en exigeant une démarche méthodique :
 - Organiser la gestion des risques
 - Identifier l'ensemble des risques
 - Hiérarchiser
 - Traiter
- Participe à une amélioration importante dans le domaine des risques professionnels